

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE543

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 55, après le mot :

« communication »,

insérer les mots :

« à distance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.